



Signataire : Sandro Pistis

Date de dépôt : 3 janvier 2024

Question écrite urgente

AIMP : où en sommes-nous ?

Lors d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Berne le 15 novembre 2019, l'Autorité intercantonale pour les marchés publics (AiMp) a adopté à l'unanimité l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) révisé.

Depuis lors a débuté le processus d'adhésion propre à chaque canton, afin de substituer le nouvel accord à l'ancien, auquel Genève est partie.

Nous savons tous que, compte tenu des règles applicables dans le canton de Genève, qu'elles soient imposées par l'Etat ou négociées par les partenaires sociaux, couplées à un niveau des charges supérieur à celui des autres cantons suisses, nos entreprises sont clairement désavantagées sur le plan de la concurrence intercantonale. A l'inverse, les entreprises ayant leur siège dans d'autres cantons se voient favorisées lorsque le critère central d'adjudication est celui du prix, nos entités adjudicatrices se révélant encore tristement incapables d'intégrer des critères plus subtils, tels ceux du soutien à l'emploi, à la formation ou encore le suivi après vente ou travaux.

Cela étant, les deux questions posées au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Quel est le stade actuel du processus d'adhésion au nouvel AIMP, tant sur le plan intercantonal que genevois ?***
- ***Dispose-t-on de données chiffrées sur le nombre de marchés publics attribués à des entreprises genevoises, et à l'inverse de marchés publics genevois attribués à des entreprises ayant leur siège en Suisse ailleurs qu'à Genève, et les chiffres d'affaires respectifs de ces attributions ?***